(Traduction)

ECHANGE DE NOTES (LES 1 MAI ET 31 JUILLET 1953) ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE MODIFIANT L'ÉCHANGE DE NOTES EN DATE DES 4 ET 8 NOVEMBRE 1952, RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT PAR LES ÉTATS-UNIS, À TERRE-NEUVE, D'INSTALLATIONS DE COMMUNICATIONS MON-DIALES may benide appoint add and trading the raine are market military.

at say Wa for in distance of it, 800 feet it the western boundary. Thence furth of degrees in a northerly direction and proceed to the northern boundary

Le Chargé d'Affaires ad interim des États-Unis d'Amérique au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

LE SERVICE ÉTRANGER DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE to the Main Rhadit Extending this that In a southerde discusse in the show

Nº 237 1 and his medical restrained and time tentral verapound matrices out contents

Huga between the east and wast boundaries the southern boundary metho Le Chargé d'Affaires ad interim des États-Unis d'Amérique présente ses compliments à Son Excellence le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures et a l'honneur de se référer à l'échange de Notes des 4 et 8 novembre 1952,(1) entre les États-Unis et le Canada, relatif aux installations de communications avoisinant Stephenville, Terre-Neuve. Le Département d'État des États-Unis apprend du Corps d'Aviation des États-Unis que les descriptions primitives des emplacements 1 et 2 figurant dans la Note n° 70 de l'Ambassade, en date du 4 novembre, comportaient des erreurs attribuables à l'inexactitude des cartes de la région. En conséquence, sont annexés à la présente les descriptions et les relevés rectifiés des emplacements du récepteur et de l'émetteur éloignés, dans le voisinage de Stephenville. La description des terrains de la station relais télésurveillée à micro-ondes figurant dans l'annexe à la Note de l'Ambassade a été contrôlée par le Corps d'Aviation des États-Unis et trouvée exacte.

Si le Gouvernement canadien agrée ce qui précède, la présente Note et ses annexes constitueront une modification à la Note n° 70 de l'Ambassade, en date du 4 novembre 1952.

- Annexes: 1. Description de l'emplacement du récepteur éloigné, base aérienne d'Harmon.
 - 2. Description de l'emplacement de l'émetteur éloigné, base aérienne d'Harmon.

AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS, OTTAWA, le 1er mai 1953

⁽¹⁾ Recueil des Traités 1952, nº 27.